



**Les stridulations des Sauterelles :**  
Bulletin municipal annuel de La Chenalotte  
**No 4 – Janvier 2024**





## Mot du Maire

### Héritage...

Nous ne sommes que de passage disait souvent Brigitte avec toute l'humilité qui la caractérisait. Mais le passage à la tête de la commune de celle qui a été honorée le 06 mai dernier, a été riche et elle laisse des projets dont le plus structurant est celui de l'école et de la chaufferie bois inaugurées en septembre dernier et dont une plaque, en sa mémoire, apposée au mur de l'école, rappelle le lien.

Ce projet, mené à son terme par l'équipe municipale en partie renouvelée en juin dernier, la 46<sup>ème</sup> depuis 1831, n'aurait pas été mené si les équipes municipales précédentes ne s'étaient pas battues pour, dans un premier temps, avoir une école, si elles n'avaient pas fait les sacrifices nécessaires pour la construire (années 1880), si elles n'avaient pas pris les décisions de faire venir des familles et de développer le village à la fin des années 70, de s'unir avec les deux communes voisines à travers un Syndicat et si les élus et les parents ne s'étaient pas mobilisés en 2016 alors qu'une classe était menacée de fermeture.

Cette histoire, celle de l'école, qui vient d'être résumée en quelques mots, témoigne des liens qui relient l'équipe actuelle aux précédentes, qui ont agi, travaillé dans l'intérêt des habitants et ont fait le village tel que nous le connaissons aujourd'hui.

C'est avec ce passé en héritage que l'équipe actuelle se projette et pense aux générations futures en poursuivant en 2024 la transition énergétique de la commune...sans oublier le temps présent, la gestion quotidienne et celle des aléas, les préoccupations du moment et les attentes des habitants.

Je ne sais pas si ce numéro 4 des « stridulations des Sauterelles » sera conservé dans les tiroirs mais il éclairera sans doute les générations futures non seulement des actions entreprises pour elles, mais il témoignera aussi du dynamisme de ce village, de nos associations dont l'une en 2023, l'Amicale, a fêté ses trente ans, de notre école mais aussi de nos habitants avec un tissu économique qui s'étoffe.

Souhaitons que ce dynamisme se poursuive et se consolide pour que notre petit bout du Haut-Doubs reste un village où il fait bon vivre !

Je souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2024 !

**M. Dimitri Coulouvat,  
Maire de commune de La Chenalotte**



<b>RETOUR SUR...</b>	<b>2</b>
<b>DES NOUVELLES DE L'EQUIPE MUNICIPALE</b>	<b>3</b>
<b>LES PROJETS COMMUNAUX REALISES EN 2023</b>	<b>5</b>
<b>LES PROJETS COMMUNAUX A VENIR</b>	<b>7</b>
<b>L'ECOLE INTERCOMMUNALE DES BARNOLOTTINS</b>	<b>9</b>
<b>SYNDICAT SCOLAIRE</b>	<b>9</b>
<b>L'ATC, L'ASSOCIATION DES TROIS VILLAGES</b>	<b>10</b>
<b>RELAIS PETITE ENFANCE</b>	<b>10</b>
<b>DENEIGEMENT</b>	<b>11</b>
<b>SALLES DES TILLEULS</b>	<b>11</b>
<b>CONVIVIALITE</b>	<b>12</b>
<b>SOLIDARITE</b>	<b>13</b>
<b>DES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS</b>	<b>14</b>
<b>CHIENS &amp; CHATS</b>	<b>15</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>16</b>
<b>BIEN VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>19</b>
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	<b>20</b>
<b>HEBERGEMENT TOURISTIQUE</b>	<b>23</b>
<b>HISTOIRE : L'AMICALE DES SAUTERELLES A 30 ANS !</b>	<b>24</b>
<b>ÉTAT CIVIL</b>	<b>26</b>
<b>UN VILLAGE DE PLUS DE 500 HABITANTS !</b>	<b>26</b>

**Rédacteur en chef :** M. Dimitri Coulouvat

**Équipe rédactionnelle :** M. Dimitri Coulouvat, Mme Valérie El Niess, M. Florian Gaiffe et la commission Communication

**Crédits photos :** M. Dimitri Coulouvat, M. Bruno Todeschini

**Éditeur :** commune de La Chenalotte

Imprimerie Chopard

**Tirage :** 230 exemplaires



## Retour sur...

Deux évènements ont marqué notre petit village cette année...

### Hommage républicain en l'honneur de Brigitte Ligney, Maire de La Chenalotte (2014 – 2023)



Le décès de celle qui était Maire depuis 2014, après sa disparition sur l'île de la Réunion le 26 juillet 2021, a été annoncé à la commune fin mars. Le 06 mai 2023, après la cérémonie religieuse, un hommage républicain lui a été rendu, en présence de sa famille, de ses amis, des habitants et d'un grand nombre de Maires des communes du Plateau du Russey et du Val de Morteau.



Les personnalités se sont succédées au pupitre pour rendre un hommage appuyé à cette élue qui s'était tant investie pour son village : M. Gilles Robert, le président de la CCPR, Mme Christine Bouquin, présidente du Département du Doubs, M. Jacques Groperrin, Sénateur, Mme Annie Genevard, Députée et enfin le représentant de l'état, M. Jean-François Colombet, le Préfet du Doubs.

Après le dépôt des gerbes devant son portrait posé sur une table drapée d'un tissu noir, l'hymne national a retenti avant des chaleureux applaudissements.



### Inauguration de l'école et de la chaufferie bois le 30 septembre 2023



C'est après un long chemin, après une première étude lancée en 2017, après l'étude de faisabilité réalisée par le SYDED rendue en 2020, le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre en mars 2021 et plus d'une année de travaux débutés le 07 mars 2022, que les élus de La Chenalotte ont inauguré l'école et la chaufferie bois le samedi 30 septembre 2023.

Devant plus d'une centaine de personnes et en présence d'élus, des autorités et de l'académie, M. le Maire a rappelé l'histoire de cette école et s'est souvenu de toutes celles et de tous ceux qui, dans le passé, ont œuvré, se sont démenés, se sont battus pour avoir et conserver une école à La Chenalotte malgré les moyens très modestes de ce petit village du Haut-

Doubs : ces élus du XIXème siècle qui trente-quatre ans après la fermeture de la seule salle de classe, obtinrent la réouverture en 1876 et construisirent cette école dont la réception définitive fut faite le 05 juillet 1887, ceux bien plus près de nous qui, malgré de très faibles effectifs à la fin des années 1970, ont réussi à la maintenir grâce au développement du village et à l'arrivée des familles, aux élus des trois communes qui se sont entendus pour créer l'école intercommunale telle que nous la connaissons aujourd'hui et enfin à ces parents, aux côtés des élus par une belle journée de mai 2016, allèrent manifester à Besançon pour sauver l'une des deux classes de La Chenalotte alors menacée de fermeture et qui ont poursuivi leurs actions jusqu'à la rentrée de cette même année.





Après être revenu sur le projet de l'extension et de la rénovation de l'école ainsi que la création de la chaufferie bois initiés et mis sur les rails par Brigitte Ligney et évoqué le financement, le Maire a souligné le travail considérable de coordination et d'accompagnement de l'architecte Dominique Reymond aidée par M. Régis Bretillot également architecte, les bureaux d'études ainsi que celui du SYDED, en la personne de M. Stéphane Gleize, chargé de mission bâtiments et énergie. Pour l'édile, ce dernier et Mme Reymond, ce duo de choc, a été beaucoup plus qu'un soutien technique dans la conduite et la réalisation de ce projet. Leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité ont été un précieux soutien moral qui ont permis à la commune d'avancer, de tenir et de terminer alors même que cette dernière n'a pas été épargnée par les épreuves ces deux dernières années. Enfin, il a aussi remercié les financeurs et toutes celles et tous ceux qui ont pris part au projet : outre les personnes déjà citées, les entreprises, les élus du 1<sup>er</sup> mandat de Mme Ligney et les élus actuels et particulièrement Mme Valérie El Niess, adjointe et présidente de la commission bâtiments, nommée référente de ce projet et qui avec beaucoup de courage et d'abnégation, a suivi le chantier, participé aux réunions, informé ses collègues élus de l'avancée des travaux et la secrétaire, Mme Myriam Chapotte, pour les très nombreuses démarches administratives, les demandes de subventions ainsi que du suivi des factures et du budget.

A l'occasion de l'inauguration, M. le Maire et Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe ont dévoilé une plaque en hommage à celle qui a initié le projet et qui exprime toute la reconnaissance et la gratitude du village envers celle qui n'a pas vu son projet aboutir...



## Des nouvelles de l'équipe municipale



Suite au décès officiel de Mme Brigitte Ligney et à la démission de deux conseillers, des élections municipales partielles et complémentaires se sont déroulées le 11 et 18 juin 2023. 5 personnes s'étaient portées candidates. À l'issue des deux tours, trois nouveaux ont intégré le Conseil municipal : M. François Jolyot, Mme Sylvie Personeni élus au 1<sup>er</sup> tour et M. Christophe Tsatsas lors du second. C'est donc au complet, dans la nouvelle salle du Conseil municipal, en présence de quelques habitants, qu'ont été élus le 23 juin, M. Dimitri Coulouvrat, Maire, Mme Valérie El Niess, 1<sup>ère</sup> adjointe et M. Florian Gaiffe, 2<sup>ème</sup> adjoint.

**Légende de la photo** (de haut en bas et de gauche à droite) : M. Julien Roublot ; M. Christophe Le Gac ; M. Christophe Tsatsas ; M. François

Jolyot – M. Jérôme Lentier ; Mme Sylvie Personeni ; Mme Agnès Marguet ; Mme Monique Moreau – Mme Valérie El Niess (1<sup>ère</sup> adjointe) ; M. Dimitri Coulouvrat (Maire) ; M. Florian Gaiffe (2<sup>ème</sup> adjoint).

Quelques jours après son installation, l'équipe municipale s'est retrouvée pour définir les commissions.

## Les commissions communales

### Appels d'offres, ouverture des plis

La commission est en charge des appels d'offres lancés par la commune. Elle a pour rôle de dépouiller les réponses à ces appels d'offres. **Les membres** : M. Dimitri Coulouvrat (Prés.), Mme Valérie El Niess, M. Florian Gaiffe, Mme Agnès Marguet. Suppléants : Mme Monique Moreau, M. Julien Roublot, M. Christophe Tsatsas.

### Vie communale et sociale

La commission est en charge de l'organisation des divers événements qui rythment la vie de la commune (repas de la fête des mères, des Aînés avec les membres du CCCAS, autres agapes communales), la commission s'occupe également des affaires sociales ainsi que du suivi des associations. **Les membres** : M. Florian Gaiffe (Prés.), M. Jérôme Lentier, Mme Agnès Marguet, Mme Sylvie Personeni, M. Christophe Tsatsas.


### Finances et budget

La commission est en charge de l'élaboration, de la gestion et du contrôle de l'exécution du budget de la commune : préparation du budget primitif, suivi de l'exécution comptable du budget, négociation des




emprunts, analyses financières, établissement du compte administratif en conformité avec le compte de gestion du trésorier payeur général. **Les membres** : M. Dimitri Coulouvat (Prés.), M. Florian Gaiffe, Mme Agnès Marguet, M. Julien Roublot, M. Christophe Tsatsas.


### Bâtiments communaux

 La commission est en charge de la mise en place, du suivi et du contrôle des différents chantiers en cours sur les bâtiments communaux. **Les membres** : Mme Valérie El Niess (Prés.), M. François Jolyot, M. Christophe Le Gac, Mme Sylvie Personeni, M. Julien Roublot.


### Urbanisme et entretien du village

 La commission est chargée de l'entretien des voiries (chemins et rues), du déneigement, de l'entretien de l'éclairage public, du cimetière et du fleurissement. **Les membres** : M. Florian Gaiffe (Prés.), Mme Valérie El Niess, M. Christophe Le Gac, Mme Monique Moreau.


### Eaux et assainissement

 Assure le contrôle du réseau d'eau, gestion de la station d'épuration en lien avec le Conseil municipal de Noël-Cerneux. **Les membres** : Mme Valérie El Niess (Prés.), M. Christophe Le Gac, Mme Monique Moreau, M. Julien Roublot. Deux de ses membres, Mme Valérie El Niess et Mme Monique Moreau représentent la commune au sein du Syndicat intercommunal des eaux du Haut Plateau du Russey.


### Forêt, environnement et agriculture

 La commission est chargée de toutes les questions liées à l'environnement, à la biodiversité, à la forêt (en relation avec le technicien forestier de l'ONF) et à l'agriculture. **Les membres** : M. Dimitri Coulouvat (Prés.), M. François Jolyot, M. Jérôme Lentier, M. Julien Roublot.


### Employés de commune

 La commission assure les relations avec les employés communaux, M. Jérôme Myotte-Duquet et M. Raymond Billod pour tout ce qui touche aux travaux d'entretien et aménagements divers du village. **Les membres** : Mme Valérie El Niess (Prés.), M. Dimitri Coulouvat, Mme Agnès Marguet, Mme Sylvie Personeni, M. Julien Roublot.


### Communication

 La commission s'occupe du site Internet communal, de la rédaction du bulletin municipal et gère toutes autres informations transmises aux habitants (page Facebook, flyers, etc...). **Les membres** : M. Dimitri Coulouvat (Prés.), M. Florian Gaiffe, M. Jérôme Lentier, Mme Agnès Marguet, M. Christophe Tsatsas.

### Comité Consultatif Communal d'action sociale

 Lors de Conseil municipal du 04 juillet, les élus ont pris la décision de créer le Comité Consultatif Communal d'action sociale, le CCCAS. Celui-ci remplace le Centre communal d'action sociale qui, dans un souci, de simplification administrative, avait été supprimé il y a quelques années. Cette création permet à des personnes extérieures au Conseil d'organiser et de participer en fin d'année, à l'un des moments forts du calendrier municipal, le repas des Aînés. Suite à l'élection de Mme Sylvie Personeni et à la recherche d'un nouveau membre durant l'été, Mme Evelyne Do Carmo a intégré le CCCAS et rejoint les 5 membres du Conseil – M. Florian Gaiffe, M. Jérôme Lentier, Mme Agnès Marguet, Mme Sylvie Personeni et M. Christophe Tsatsas – ainsi que les membres extérieurs déjà en place, Mme Sylvie Martins, Mme Sandra Monnat et M. André Renaud.

### Contrôle des listes électorales

 Composée de trois membres (1 élu, 1 délégué de l'administration, 1 délégué du Tribunal judiciaire), la commission de contrôle des listes électorales assure de la régularité des listes électorales en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion, statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire. Cette commission s'est en partie renouvelée à la fin de l'année 2023. En effet, si M. Éric Houser et Mme Patricia Chopard-Lallier, respectivement représentant du délégué du Tribunal judiciaire et de l'administration, ont été d'accord de poursuivre, M. Christophe Le Gac remplace Mme Monique Moreau.



## Une nouvelle salle du Conseil municipal

Le déménagement organisé en avril a permis dans la foulée de déplacer la table du Conseil municipal dans l'ancienne salle de classe, une salle plus grande et beaucoup plus confortable pour les 11 élus. Outre la table, une armoire jusqu'à alors cachée, réalisée en 1843 par un menuisier de la commune, Zozime Zéphirin Billod, restaurée pour un coût de 1 320 €, par le Petit Rabotin, menuisier-ébéniste à Plaimbois-du-Miroir, a été installée.

Par ailleurs, cette salle est devenue aussi celles de cérémonies des mariage (déjà trois s'y sont déroulés) et le lieu de rencontre des membres du Club de l'âge d'or.

En attendant des travaux beaucoup plus importants, le réaménagement va se poursuivre en 2024 : création d'un bureau pour le Maire et réorganisation des archives communales entamée en 2023 avec la venue d'un archiviste départemental.



## Les procès-verbaux du Conseil municipal

Si les procès-verbaux ne sont plus distribués, ils sont toujours disponibles en mairie et sur le site Internet de La Chenalotte, onglet « votre mairie ».



## Les projets communaux réalisés en 2023

### Extension et rénovation du bâtiment de l'école et mise en place d'une chaufferie bois à plaquettes avec réseau de chaleur



Depuis deux ans, il a été le principal projet mené de la commune. Il s'est terminé en 2023. Pour rappel, il comprenait :

- ✿ L'extension de l'école de 144 m<sup>2</sup> en BEPOS, c'est-à-dire à énergie positive qui permet d'être un piège à carbone par les matériaux employés dans sa construction, une extension dite bioclimatique pour bénéficier des apports solaires en hiver et de les éviter en été. Une bonne partie de cette extension est biosourcée (ossature bois et isolation des murs et des plafonds en laine de bois également), une centrale d'air double flux a été installée tout comme un système d'éclairage à basse consommation. Cette extension comprend une salle de classe, des sanitaires adultes et enfants, un bureau pour la directrice, un local de ménage et un local technique. Enfin, des panneaux photovoltaïques en toiture pour la revente de l'électricité ont été installés.
- ✿ La rénovation énergétique du bâtiment existant ainsi que des logements et du passage en bâtiment basse consommation avec l'isolation des combles en matériaux biosourcés, la réfection de la toiture, l'isolation des murs par l'extérieur, le changement des menuiseries extérieures pour la salle de classe avec vitrage performant, la rénovation de la salle de classe existante (peinture, sol, plafond), la mise en place d'une production solaire thermique pour le logement sous-comble.
- ✿ La création d'une chaufferie bois à plaquette permettant d'alimenter l'école, les logements du bâtiment restauré, les deux salles des fêtes et la mairie avec l'installation de 2 chaudières d'une puissance unitaire de 70 kW, d'un ballon tampon servant de stockage et permettant une meilleure exploitation des chaudières et une plus grande souplesse afin de subvenir aux besoins, la création d'un silo d'une capacité de 50 m<sup>3</sup>. Cette chaufferie évitera le rejet de 32 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.
- ✿ La modification de la cour d'école, le réaménagement des accès pour rendre l'école accessible aux personnes à mobilité réduite et pour sécuriser la circulation des élèves depuis la rue à la cour de l'école ainsi que de l'aménagement des abords (trottoir, préau, local vélo).





## Financement

Pour pouvoir financer le projet, la commune a contracté en février 2022 deux prêts auprès de la Banque populaire de Bourgogne Franche-Comté :

- ☀ Un prêt relais d'un montant de 1 208 000€ d'une durée de 36 mois à un taux de 0,43 % dans l'attente de versement de subventions et du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
- ☀ Un prêt de 600 000 € pour le reste à financer d'une durée de 120 mois à un taux de 0,79 %

Par ailleurs, plusieurs subventions ont été demandées. Pour ce projet, la commune percevra :

- ☀ 392 989 € de l'État via la dotation d'équipements ruraux pour l'extension de l'école, la rénovation énergétique de l'école, la chaufferie et l'ingénierie et études,
- ☀ 220 429 € d'Effilogis et BEPOS (région Bourgogne Franche-Comté) pour l'extension de l'école, la rénovation énergétique de l'école, l'ingénierie et études,
- ☀ 192 981 € de la Région pour la chaufferie et le réseau de chaleur,
- ☀ 169 000 € du Département par l'intermédiaire du P@C 25 pour l'ensemble du projet,
- ☀ 73 083 € du SYDED pour l'extension de l'école, la rénovation énergétique des logements, la chaufferie bois et le réseau de chaleur.

Soit un montant total des subventions s'élevant à 1 048 481 €, soit près de 80 % du projet au départ. Mais en raison du contexte international, de la conjoncture économique, de l'inflation, de l'augmentation des coûts des matières premières et en raison de quelques avenants, ce pourcentage a baissé et est passé à 72%. Le montant total du projet s'élève à 1 453 000 € HT, soit un reste à charge de 404 519 € HT pour la commune.

Si l'école a été inaugurée fin septembre, les élèves et les enseignantes profitent des locaux depuis le 24 avril. Quant à la chaufferie bois, elle fonctionne depuis fin février. Quelques aménagements ont accompagné ce projet notamment la réalisation de trois places supplémentaires par l'entreprise BDTP pour celles et ceux qui viennent en voiture – la rue de la Fontaine étant fermée à la circulation automobile - ainsi que la pose d'un volet métallique au local de sport par GP Menuiserie Vermot.

Si les travaux sont officiellement terminés, ce projet demande encore du suivi de la part des élus et plus particulièrement de la commission bâtiments.

Ce projet innovant a été présenté lors d'une soirée d'échanges organisée par le Parc Naturel du Doubs horloger en avril dernier à La Chenalotte et a fait l'objet d'une visite organisée par Mme Chloé Personeni, chargée de mission « architecture et paysage » du PNR le 14 octobre lors des Journées nationales de l'architecture qui avaient pour thème « architecture et transition écologique ».



## Orage de grêle : fin des travaux !



En 2023, les travaux commandés suite à l'orage de grêle survenu le 20 juillet 2022 se sont terminés. Si les toits de l'école, de la mairie, des salles des fêtes, et celui de l'église avaient été refaits rapidement, il restait encore quelques réfections à mener :

- ☀ Concernant le bâtiment des salles des fêtes, la façade ouest, marquée par des impacts, a été refaite au printemps par l'entreprise Façades Bisontines et les menuiseries extérieures changées par l'entreprise GP Menuiserie Vermot ;
- ☀ Les candélabres impactés touchés et les luminaires abîmés ont été changés par l'entreprise Balossi Marguet ;
- ☀ Le toboggan percé a été remplacé en avril pour lequel une DETR a été perçue d'un montant de 543,60 € ;
- ☀ Enfin, le toit du clocher composé de losanges en zinc non standard a été refait en octobre par l'entreprise JDS toiture sise à Flaxlanden (Haut-Rhin), mandatée par l'entreprise Thionnet qui ne pouvait assurer le chantier.



## Un éclairage public uniforme et 100 % LED !

Commencé en même temps que la réfection de la rue des Tourbières en 2017, puis poursuivi avec l'enfouissement des réseaux secs (centre du village en 2020, bas du village et Clos de la Vie en 2021, rue des Jonquilles en 2022), le changement des luminaires qui fonctionnaient encore au sodium haute pression (rues du Bois Joli, du Frêne, des Avelines, Impasse des Narcisses, Clos de la Ronceraie) s'est terminé en 2023 avec le remplacement de 38 luminaires. Dans cette opération, la commune a obtenu le soutien financier du SYDED à hauteur de 5 425 € et la Prime CEE d'un montant de 1 511,25 €.

## Logements communaux

Après la réfection complète du logement situé au-dessus de l'école au 1<sup>er</sup> étage, celui qui se trouve sous combles, créé en 2006 dans le même bâtiment, a connu quelques travaux dans le cadre de la réhabilitation de l'école (isolation, changement de la porte d'entrée, chauffe-eau). La commune a profité du changement de locataire pour remplacer les luminaires, la cuisine, l'électroménager et le meuble de salle de bain.

## Les projets communaux à venir

En 2024, la commune poursuivra ses projets en faveur de la transition énergétique.

### Panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des salles des fêtes



En octobre dernier, M. Stéphane Gleize du SYDED, chargé de mission bâtiments et énergie et assistance à maîtrise d'ouvrage sur le précédent projet, a présenté aux élus l'étude d'opportunité qu'il a réalisée afin d'aider la commune à déterminer la pertinence de mise en place d'une installation photovoltaïque en donnant les premiers éléments techniques (surfaces, puissances disponibles, raccordement au réseau, local onduleur, stabilité du bâtiment) et financiers nécessaires ainsi que les recettes annuelles théoriques. Au regard de

son exposé et des propositions, les élus ont, une semaine après, choisi la solution à 36 kWc avec une production annuelle de 28 564 kWh/an, un tarif de vente à 0,1458 €/kWh par an et une recette annuelle nette de 4 323 €/an.

M. Gleize continuera à accompagner la commune sur ce projet qui commencera en 2024 par un diagnostic de la charpente par le bureau d'études STEBA.

### Rénovation du bâtiment de la mairie

Du projet global et initial, pensé, réfléchi et voté le 13 octobre 2021, projet de la réfection des bâtiments communaux, reste celui de la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie, du réaménagement de l'espace dédié à la mairie (rez-de-chaussée) et de la création de logements. Il a débuté véritablement en 2023 par la remise d'une première étude fournie par Mme Dominique Reymond, architecte, à la demande du Conseil municipal (délibération du 18 octobre 2022). Celle-ci qui comprenait une analyse du bâtiment existant, une étude de faisabilité, une étude volumétrique ainsi que la définition d'une enveloppe budgétaire, a été présentée aux membres du Conseil à la réunion du 10 octobre.



L'ancien presbytère qui date de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle serait totalement réaménagé :

- ✿ réaménagement du rez-de-chaussée, notamment avec un déplacement du secrétariat côté sud,
- ✿ création d'un bureau pour le maire,
- ✿ création de trois logements.

Selon un premier planning, les études de maîtrises d'œuvre prendraient entre 10 à 12 mois et les travaux 14 mois. Afin d'avancer dans la réflexion, les élus ont rencontré début octobre Mme Jacqueline Cuenot-Stalder, vice-présidente du Département en charge de l'habitat et M. Antoine Maratier, chef de service Habitat et territoires, pour évoquer la situation actuelle et les difficultés pour une partie de la population à se loger au vu du peu de disponibilité et des loyers élevés - familles monoparentales, jeunes, personnes travaillant en France - présenter les avantages pour la





commune de proposer des logements conventionnés et les aides du Département que celle-ci pourrait percevoir. Le premier chiffrage de ce projet atteindrait le million d'euros mais la commune percevrait d'importantes subventions. Enfin, à la réunion du Conseil municipal du 19 décembre, les élus ont autorisé M. le Maire à signer la convention du SYDED pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un coût total de 6 750 €, soit 25 journées de travail à 270 €/jour.

### Ferme Barbier

Achetée par l'Établissement Public Foncier en juillet 2022 en même temps que les 5 000 m<sup>2</sup> de terrains attenants, quelques jours avant l'orage de grêle, la ferme préoccupe les élus. En effet, il n'était pas envisageable de refaire le toit sans regarder de plus près les fissures présentes notamment à l'angle est de la ferme et au pignon nord. En étroite collaboration avec l'actuel propriétaire, l'EPF, deux études ont été menées : une sur la structure par le bureau d'études STEBA et une étude de sol par l'entreprise « compétences géotechniques ». Les forages réalisés ont permis de détecter plusieurs problèmes au niveau des sols : un bâtiment qui repose sur un terrain hétérogène, en partie dans des argiles sensibles aux phénomènes de retrait – gonflement et l'absence de fondation. Préoccupée, la commune a sollicité un rendez-vous avec le directeur de l'EPF, M. Charles Mougeot courant novembre. En 2024, le Conseil municipal, en responsabilité, devra prendre une décision quant à l'avenir de celle-ci.

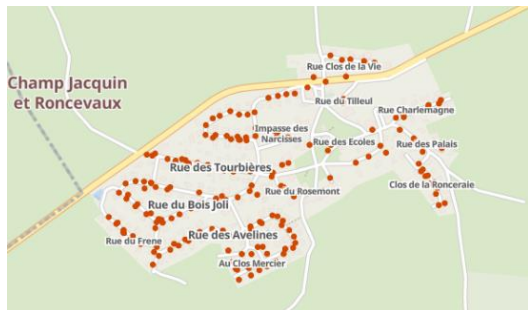
### Assainissement : reprise des regards et des tampons

Suite aux résultats du schéma directeur d'assainissement terminé en 2022, des regards sont à changer (rues des Tilleuls, de la Fontaine, de l'Église) tout comme des tampons d'assainissement (rues Bois Joli et Charlemagne). En effet, en raison de leur vétusté, ces derniers se sont enfoncés dans la chaussée et des fissures se sont présentées. Pour ces travaux, trois devis ont été demandés. En octobre dernier et après l'avis de la commission « eaux et assainissement », les élus ont choisi celui de l'entreprise TP Chopard-Lallier, sise à Fournets-Luisans, d'un montant de 21 750 € HT, soit 26 100 € TTC. Les travaux devraient commencer dès que le temps et le planning de l'entreprise retenue le permettront.

### Cimetière

Après la réalisation d'un ossuaire par les pompes funèbres de Charquemont pour un montant de 3 495 € TTC, le travail se poursuivra en 2024 avec la poursuite de la régularisation des concessions et l'établissement d'un règlement.

### Certification des adresses postales



Une loi votée en février 2022 oblige les communes à certifier leurs adresses postales. Nécessaire pour les administrations ainsi que pour les secours et les opérateurs privés, ce travail doit passer par la Base Adresse Locale (BAL) qui rassemble l'ensemble des adresses communales ainsi que leur géolocalisation dont la commune est responsable. Les données sont versées ensuite dans la Base Adresse Nationale (BAN). Ce travail nécessitera quelques changements notamment pour celles et ceux qui habitent aux deux écarts (Le Pré du Peu et les Palais) ainsi que pour quelques habitants – déjà informés – de

la rue Rosemont et rue des Tourbières.

### Clos Mercier 2



Après le prix de vente fixé lors du Conseil municipal du 02 mars – 40 € HT le m<sup>2</sup> pour la surface cessible, soit 35,14 € HT le m<sup>2</sup> pour un prix de vente aux particuliers à 140 € TTC le m<sup>2</sup> – et la promesse de vente signée en mai, le lotisseur Pro Immo 25 a déposé un permis d'aménager fin juillet. Sur 11 900 m<sup>2</sup>, le futur lotissement comprendra 12 lots et proposera une mixité dans le type d'habitat : maisons individuelles sur des parcelles entre 560 m<sup>2</sup> et 705 m<sup>2</sup>, une maison mitoyenne (3 logements) et un petit collectif (6 logements). Les terrains communaux devraient être vendus d'ici la fin février et les travaux de viabilisation commenceront au printemps avant la commercialisation dès l'automne.



## L'école intercommunale des Barnolottins



Après plus de deux ans de travaux, un déménagement le samedi 15 avril sous la neige des salles de classe pendant les vacances de Pâques par des élus de la commune, des membres du Syndicat scolaire, la directrice de l'école, la responsable des services du périscolaire et deux bénévoles puis l'aménagement des classes par les deux enseignantes, les élèves de l'école des Barnolottins scolarisés à La Chenalotte (classe de GS – CP de Mme Maud Bersier / classe de CP – CE1 de Mme Christine Gaspard) ont découvert les nouveaux locaux le lundi 24 avril lors de leur centième jour d'école de l'année scolaire 2022 – 2023.

### La rentrée

Le 04 septembre et pour la première fois, les élèves scolarisés à La Chenalotte ont fait leur rentrée scolaire dans les nouveaux locaux. En ce premier jour, Mme Annie Genevard, Députée, a rencontré les deux enseignantes, visité les classes, accueilli les élèves et salué les nombreux parents.

**Horaires et coordonnées :** site de Noël-Cerneux : 8h30 - 11h30 / 13h20 - 16h20. Tél. 03 81 67 58 89 ; site de La Chenalotte : 8h25 - 11h25 / 13h25 - 16h25. Tél. 03 81 67 44 15; site du Barboux : 8h20 - 11h20 / 13h30 - 16h30. Tél. 03 81 43 80 55.

**Courriel :** [ecole.la-chenalotte@ac-besancon.fr](mailto:ecole.la-chenalotte@ac-besancon.fr)



## Syndicat scolaire

### Des nouveaux délégués

Avec les élections municipales partielles et complémentaires, deux nouveaux élus de La Chenalotte ont intégré le Syndicat scolaire : M. François Jolyot et M. Christophe Tsatsas. Ils rejoignent M. Jérôme Lentier et M. Dimitri Coulouvrat. M. Christophe Le Gac, membre titulaire devient membre suppléant.

### Périscolaire / restauration



### Une salle agrandie

Avec le départ de la salle de classe temporaire dans les nouveaux locaux, les enfants inscrits au périscolaire et à la restauration bénéficient d'un

espace plus grand, d'un espace de jeu et de détente. Cet espace supplémentaire est arrivé à point nommé compte tenu de l'augmentation sensible du nombre d'enfants accueillis aussi bien au périscolaire qu'à la restauration : une vingtaine pour les matins et après-midi et une cinquantaine à midi.

### Le mot de la directrice

Pour cette nouvelle année scolaire, notre école des Barnolottins compte 148 élèves et voit de légers changements dans l'équipe éducative.

A Noël-Cerneux, la classe de Mme Bouchard comprend cette année 25 élèves de Petite et Moyenne section, elle est complétée les lundis par Mme Steib.

Mme Rambaud, remplacée pour le moment par M. Betend, compte également 25 élèves de Petite, Moyenne et Grande section.

A La Chenalotte, Mme Bersier s'occupe cette année encore des Grandes sections et de CP, sa classe compte 24 élèves et Mme Rossi obtient un poste fixe dans notre école, dans la classe de CP-CE1 qui compte également 24 élèves.

Au Barboux, Mme Bleger prend en charge les 26 CE2-CM1, hormis les mardis, jour de direction, où la classe est prise en charge par Mme Arnoux, et les 25 CM1-CM2 travaillent avec Mme Robert.

Heureux de nous retrouver autour des enfants des trois villages, les enseignants de l'équipe souhaitent la bienvenue à tous les nouveaux élèves de l'école.

Mme Lucile Bleger





Au niveau du personnel, au côté de la responsable, Mme Céline Jacoulot, Mme Christelle Taillard et Mme Claire Bachy qui remplace temporairement Mme Ornella Suppa en congés maternité, assurent le service.

Enfin, après plusieurs années, Midi et Cie a arrêté son activité. Si les repas sont toujours préparés dans les locaux de l'Immaculée Conception au Russey, c'est Mme Chloé Mougin qui a repris la relève. Ayant quelques années d'expérience dans la restauration collective, cette dernière s'efforce au mieux de répondre aux attentes des enfants tout en respectant leur équilibre alimentaire et fait son possible afin d'élaborer des menus avec des produits frais et locaux.

## L'ATC, l'association des trois villages



Vous avez peut-être vu passer des ventes de miel et de boules de Noël en bois, et vous devriez voir les enfants passer au printemps pour vous proposer des bières locales et des Goumois.

Nous allons aussi vous proposer une vente de fleurs (suspension et géranium toujours en produits locaux) La fête de l'école aura lieu cette année le 29 Juin à Noël-Cerneux.

*Mot du président de l'ATC, M. Valentin Balanche*

L'association des parents d'élèves de nos écoles primaires vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2024 !

Notre équipe est composée aujourd'hui de 16 membres qui représentent de manière équitable nos trois villages du Barbou, de La Chenalotte et de Noël-Cerneux.

Comme tous les ans, nous allons proposer quelques ventes qui nous permettront d'obtenir des financements afin d'offrir entre autres, les voyages scolaires des enfants.



## La boîte à musique



« La boîte à musique » est un projet musical pour enfants, né de l'union amicale et artistique de Lidwine et Camille. Toutes deux forment un duo voix et instrumental dont la symbiose s'est faite à l'occasion de ces fêtes de fin d'année par leur envie de partager et de propager le bonheur au travers de la musique pour petits (mais aussi pour les grands qui les accompagnent).

Une aventure mélodieuse qui ne fait que commencer pour ces deux musiciennes pleines d'imagination, et qui a pour but d'éveiller les sens et l'amour de la musique !

« La boîte à musique » s'est déjà produite cette année au Russey et à l'école des Barnolottins.

## Relais Petite enfance



*Mot de Mme Hélène Vuillemin, animatrice du RPE du Plateau du Russey*  
En 2023, le Relais Petite Enfance a proposé 9 animations diverses sur la commune : éveil musical, atelier toucher bouger pour apprendre, jeux libres, éveil yoga, atelier autour de la semaine du goût et voyage musical de Zélie Ukulélé. En moyenne 27 personnes (assistantes maternelles, parents et enfants) se sont retrouvés lors de ces rencontres conviviales.

**En 2024, le RPE viendra les mardis :**

16 janvier, 13 février, 12 mars, 09 avril, 21 mai, 11 juin, 10 septembre, 08 octobre, 12 novembre et 10 décembre



## Déneigement



Depuis 2014, le déneigement des voies communales est assuré par l'entreprise PR3T. Les employés communaux, quant à eux, s'occupent des parkings (école, salles des fêtes), des trottoirs et des bâtiments publics.

Le déneigement est assuré en fonction de la hauteur de neige et des informations météo. Le passage du chasse-neige sur une trop faible épaisseur de neige engendre la création de verglas et une usure prématurée de la lame de déneigement. Les rues doivent être libres à la circulation et accessibles à l'engin de déneigement. Il doit pouvoir effectuer les manœuvres nécessaires à sa mission. Les bacs à ordures ménagères et de tris ne doivent pas être placés à un endroit où ils risquent d'être ensevelis ou endommagés. Pour rappel, il est strictement interdit de déposer la neige provenant de votre propriété ou d'un stationnement sur la voie communale. Enfin, il est aussi rappelé qu'il est inutile de s'en prendre aux personnes assurant le déneigement. Toute réclamation doit être formulée en mairie par écrit, par téléphone ou par courriel. Le coût d'une tournée s'élève à 464,40 € HT.

## Salles des Tilleuls



Deux salles communales sont à votre disposition.

D'une surface de 230 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 160 places, la grande salle des Tilleuls est équipée d'une chambre froide, d'une cuisine avec deux grands réfrigérateurs, d'un bloc cuisson, d'une armoire mobile chaude ainsi que d'un lave-vaisselle professionnel.

La salle du rez-de-chaussée a une surface de 100 m<sup>2</sup> pour une capacité de 85 places et dispose également d'une cuisine bien équipée.

Pour les deux salles, la vaisselle en grande quantité est à demander au moment de la location.

## Les tarifs 2024

	Résidents	Non-résidents
<b>Grande salle</b>		
Jeudi 16h00 – dimanche 18h00	345 €	430 €
Vendredi 18h00 – dimanche 18h00	310 €	385 €
Une journée du lundi au vendredi à 15h00	175 €	200 €
Apéritif de mariage, pique-nique	175 €	200€
Collation après obsèques	Gratuit	35 €
Animation sportive ou culturelle pour quelques heures sans utilisation des cuisines	30 €	30 €
<b>Petite salle</b>		
Jeudi 16h00 – dimanche 18h00	235 €	295 €
Vendredi 18h30 – dimanche 18h00	200 €	255 €
Apéritif de mariage, pique-nique	150 €	175 €
Collation après obsèques	Gratuit	35 €
<b>Grande + petite salle</b>	<b>475 €</b>	<b>550 €</b>
<b>Tarifs pour les associations du village</b>		
Une manifestation à but lucratif gratuite par année civile, réunion et Assemblée Générale, un repas associatif annuel	Gratuit	
Manifestations supplémentaires organisées par les associations du village à but lucratif	80 €	
Manifestations supplémentaires organisées par les associations du village à but lucratif	130 €	

Une caution de 600 € pour la salle du haut ou du bas est demandée en plus d'une de 200 € pour le ménage. La municipalité se réserve le droit de prélever tout ou partie des cautions selon l'état de la salle et le temps passé par les





employés communaux. Le calendrier des réservations, le contrat de location et l'inventaire de la vaisselle sont à retrouver sur le site Internet de la commune.

**!!Attention !!** La commune met à disposition la petite salle des Tilleuls utilisée en semaine par les services du périscolaire et de la restauration. Aussi, et afin de reprendre dans des conditions optimales, un document rappelant les points de vigilance quant au nettoyage est transmis aux locataires. Si un soin particulier n'est pas porté sur ces points alors le chèque de 200 € sera encaissé... Tout comme une restitution de cette même salle au-delà de 18h00.

### Salle de réunion

Enfin avec le déménagement du bureau de la directrice dans les nouveaux locaux, la commune met gratuitement à la disposition des associations, une petite salle de réunion. Pour en disposer, il suffit de la réserver auprès de la mairie.

## Convivialité

### Cérémonie des vœux 2023



Pour des raisons sanitaires, la traditionnelle cérémonie des vœux ne s'était pas déroulée depuis deux ans. Après cette pause forcée et les événements qui ont marqué le village (disparition de Mme le Maire, orage de grêle), l'équipe élue en 2020 a retrouvé le 14 janvier pour la première fois les habitants venus nombreux. Après les tempêtes traversées et malgré un contexte difficile, M. le 1<sup>er</sup> adjoint a évoqué les éclaircies et les rayons de soleil : les projets en cours, l'implication des membres du Conseil et du personnel communal, la bonne santé de l'école des Barnolottins, le dynamisme des associations, le développement des

entreprises, la jeunesse qui s'engage. L'occasion d'honorer les bébés nés en 2022 mais aussi les pompiers ainsi que le Maire de Flangebouche venus en aide à la population après l'orage de grêle.

### Des mamans fêtées !

Comme chaque année, les mamans du village ont été conviées par la commune pour le repas de la fête des mères. 60 mamans ont répondu présentes et se sont retrouvées au restaurant au Cœur des Faims le vendredi 02 juin.



### Le repas des Aînés

Le traditionnel repas des Aînés organisé par la commission « Vie communale et sociale » et le CCCAS, s'est déroulé le samedi 25 novembre 2023 à la salle des fêtes du village. 41 Aînés et accompagnants ainsi que les élus et membres du CCCAS se sont retrouvés pour ce moment chaleureux et un repas concocté par la boucherie des Fontenelles



l'Authentique. Puis 5 jeunes de l'ADAPEI sont venus les rejoindre pour la dégustation de la bûche aux fruits frais du pâtissier communal. La journée a été animée par notre couple d'humoristes, Colette et Dédé et notre DJ Nico.

## Solidarité

ADAPEI



les donateurs pour leur bon accueil et leur précieux don.

La vente de brioches aux habitants du village, au profit de l'ADAPEI, qui s'est déroulée fin mars – début avril, a rapporté la somme de **1 282,40 €**. Cet argent permettra d'améliorer le quotidien d'environ 3 600 personnes souffrant de déficience intellectuelle. Les bénévoles qui ont toqué à vos portes remercient

### Ligue contre le cancer

En octobre, les 4 personnes habilitées, Mme Sylvie Martins, Mme Corine Paratte, M. Bernard Brun, M. André Renaud, ont fait la tournée habituelle pour récolter des fonds en faveur de l'association. Le montant des dons s'est élevé à **2 792 €**, soit 285 € de plus que l'année passée et...153 € de plus qu'en 2018, précédent record. Les bénévoles remercient les donateurs pour leur précieux don.



*pour la vie*

ADMR



**pour tous, toute la vie, partout**

La vente des fleurs organisée courant mars au profit de l'ADMR, l'association d'aide à domicile en milieu rural, a rapporté la somme de **585 €**.

Cet argent permettra d'aider ponctuellement des familles dans le besoin, d'améliorer les services apportés aux familles en difficulté et de favoriser l'autonomie des personnes aidées. Les bénévoles remercient les donateurs pour leur bon accueil et le soutien apporté à l'ADMR.

### 1 000 € pour l'Amicale des pompiers du Russey



Votee lors du Conseil municipal, du 31 mai, la somme de 1 000 € a été remise à l'Amicale des Pompiers du Russey le dimanche 02 juillet. Au centre de secours, au nom du Conseil et de l'ensemble des habitants, M. le Maire a exprimé sa plus profonde gratitude envers celles et ceux qui ont tant donné pour protéger les habitations ainsi que les bâtiments communaux après l'orage de grêle et a affirmé son soutien total et indéfectible à ce corps de pompiers.

### La commune de La Chenalotte au côté de l'Établissement Français du Sang et de l'Amicale des donneurs de sang du plateau du Russey !

Par une délibération du 22 novembre 2022 suite à l'Assemblée Générale de l'Amicale des donneurs de sang du plateau et devant le constat de la fragilité des réserves (plusieurs fois sous la norme sécuritaire durant l'année 2022) ainsi que du faible nombre des primo-donneurs aux collectes organisées au Russey, les élus de la commune ont décidé de soutenir l'Amicale des donneurs de sang du plateau et l'Établissement Français du Sang. Une convention sera signée lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera à La Chenalotte **le 09 février 2024** à la grande salle des Tilleuls. La commune relaiera les informations, promouvra le don du sang et appuiera la communication de l'Amicale et de l'EFS. D'ores et déjà, **elle appelle les habitants en âge de donner, à le faire à l'une des collectes organisées les jeudis, de 15h30 à 19h30 à la salle des fêtes du Russey dont voici les dates 2024 : 25 janvier, 28 mars, 23 mai, 25 juillet, 19 septembre et 21 novembre. Ensemble, sauvons des vies !**





## Des nouvelles des associations

### L'Amicale des Sauterelles



#### *Mot de l'Amicale des Sauterelles*

L'Amicale des Sauterelles vous souhaite une belle et heureuse année 2024 remplie de bonheur, partage et convivialité.

Avant de vous dévoiler l'agenda 2024, nous voulions faire une rétrospective de l'année des trente ans du comité. Malheureusement la météo n'a pas toujours été avec nous...

En effet, nous avons dû annuler la chasse aux œufs, le cortège du carnaval et le vide grenier. Mais le soleil était bien avec nous pour la fête villageoise et son traditionnel tournoi de pétanque, un grand merci aux bénévoles qui viennent en renfort pour cet événement. Comme chaque année, la fondue a

affiché complet.

Merci à vous pour votre participation aux différentes manifestations et pour tous ces bons moments de fêtes et de partages. L'Amicale des Sauterelles vous donne d'ores et déjà rendez-vous le **vendredi 19 janvier** à 19h00 pour l'assemblée générale ; le **samedi 06 avril** pour le carnaval avec défilé dans les rues du village suivi d'une soirée moules / frites, dansante et déguisée ; le **samedi 15 juin** pour la fête villageoise ; le **dimanche 25 août** pour le vide-greniers ; le **samedi 16 novembre** pour la fondue géante et enfin le **samedi 14 décembre** pour l'arbre de Noël.

Nos vœux pour 2024 sont, tout d'abord, trouver de nouveaux bénévoles pour venir renforcer une belle équipe. Ensuite, passer de bons moments d'échanges, de joies et de rigolades. Et enfin, que vous veniez tous aux différentes manifestations, afin de nous témoigner votre soutien et de continuer à faire vivre votre petit village. Toutes les personnes sont les bienvenues, on se fera un plaisir de vous accueillir. Encore merci pour 2023 et au plaisir de vous voir ou revoir aux manifestations 2024.

**Les membres du bureau :** **président** : M. Yann-Éric Fachaux ; **vice-président** : M. Carlos Fernandes ; **trésorier** : M. Pierre-Benoit Guerry ; **trésorier adjoint** : M. Karim Founoune ; **secrétaire** : Mme Sarah Bole ; **secrétaire adjointe** : Mme Marion Bonnet. **Membres** : M. Alain Bretilot, M. Adrien Chevènement, Mme Céline Fernandes, Mme Émilie Fernandes, M. Kevin Gaiffe, M. Sullivan Gaquer, Mme Magalie Girod, M. Gaëtan Marguet, M. Anthony Parrod, M. Julien Ponthieu.

### Le Club de l'âge d'or

*Mot du président, M. Gabriel Girardet*

Le Club de l'âge d'or compte une trentaine d'adhérents. Ils se rencontrent tous les mardis après-midi de mi-octobre à mi-juin pour des activités : jeux, cartes ou autres. Lors de l'Assemblée Générale, la trésorière Mme Anne-Marie Jolivet a été remplacée par Mme Evelyne Do Carmo. Cette année, la sortie a eu lieu au début de l'été sur les bords du lac Saint-Point et au Mont d'Or avec la visite de la distillerie Guy et celle du Fort Saint Antoine. La fin de l'année 2023 s'est clôturée par un repas de Noël, suivi d'un après-midi jeux dans une belle ambiance avec la présence de tous les adhérents. Nous vous souhaitons une joyeuse année. Bienvenue à tout nouveau membre !



**Les membres du bureau :** **président** : M. Gabriel Girardet ; **vice-président** : Mme Marie-Thérèse Vermot-Desroches ; **trésorière** : Mme Evelyne Do Carmo ; **secrétaire** : Mme Marie-Christine Chopard-Lallier.



## L'Association sportive Noël-Cerneux - La Chenalotte (ASNCC)



*Mot du président, M. Fabien Prétot*

Cette saison 2023/2024 commence avec une évolution de notre équipe première en passant de la 3<sup>ème</sup> division à la 2<sup>ème</sup>. Le travail de nos joueurs et dirigeants de la saison dernière a porté ses fruits. Une belle équipe cette année avec un championnat très intéressant où nous sommes loin d'être ridicules. Nos Bleus et Blancs arrivent à tenir le milieu de classement avec de belles victoires et quelques

défaites qui nous permettent de garder les pieds sur terre. L'équipe A fut éliminée au premier tour de Coupe de France, nous redirigeant ensuite vers la Coupe Crédit Mutuel. C'est au 3<sup>ème</sup> tour de coupe contre une très belle équipe de Château de Joux 2 que nous avons dû nous incliner malgré une grande combativité de nos joueurs. Notre équipe B se porte très bien cette saison se situant en haut de classement avec de beaux résultats en 4<sup>ème</sup> division. Elle fait partie de la Coupe Haut-Doubs Créer Bâtir en étant au 5 novembre premier de sa poule sur 6 équipes.

Je félicite tous nos seniors et dirigeants pour cette première partie de saison où vous nous rendez fiers de vous regarder depuis les bords de terrains avec toujours la même combativité et joie de représenter nos couleurs.

Notre école de foot compte une équipe U7, une U9 où nous restons indépendants pour celles-ci, et une équipe U11 en entente avec Le Russey. Les mêmes dirigeants que la saison dernière, continuent de suivre nos petits Bleus. Bravo pour leur implication. Notre arbitre Pierrick continue encore cette saison de suivre notre club avec toujours autant de motivation, merci à lui.

Au sein du comité 3 filles nous ont rejoints, Caroline Duchezeau, Élodie Courlet, Annie Faivre. Caroline prend la place de secrétaire et remplace ainsi Jean Balanche. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'elles se plairont parmi nous. Merci à toi Jean pour ton travail fourni ces saisons passées au secrétariat et content que tu restes parmi nous au comité. Les membres de L'ASNCC vous souhaitent de passer de très belles fêtes de fin d'année 2023 et une bonne année 2024. Vive l'ASNCC !!

## Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Créée en 1972, l'ACCA de La Chenalotte est passée cette année de 16 à 18 membres. Parmi-eux, cinq habitent La Chenalotte.

La superficie du territoire de chasse est de 422 ha. Le plan de chasse 2023 - 2024 est resté le même que celui de l'année précédente. Il permet aux chasseurs de prélever 8 chevreuils, 2 sangliers et 1 lièvre. En 2023 et après une bonne dizaine d'années à la présidence de l'ACCA, Carlos Fernandes a quitté ses fonctions et a laissé sa place à Michel Romain.

**Les membres du bureau :** **président** : M. Michel Romain ; **vice-président** : M. Didier Romain ; **secrétaire** : M. Jeager Romain ; **trésorier** : M. Roger Philippe



## Chiens & Chats

**Chiens à La Chenalotte : pour une cohabitation harmonieuse dans le respect des règles du bien vivre-ensemble**



Depuis quelques temps, les élus ne peuvent que regretter la multiplication des problèmes liés à la possession d'un chien. Si posséder un animal de compagnie est un droit, les propriétaires ont aussi des devoirs envers leur chien, le voisinage et la collectivité. Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages qu'il peut causer à autrui (morsures, aboiements...). Alors pour que la cohabitation se fasse le mieux possible, il est demandé aux propriétaires de :

- ☀ Ramasser les déjections de leur animal lors de leurs promenades. La commune a fait un effort en installant deux nouvelles poubelles (rue du Frêne et à proximité du cimetière) et continuera l'année prochaine. C'est à vous, propriétaires, de jouer !
- ☀ Le tenir en laisse lors des promenades pour éviter les incidents : bagarre avec un congénère, fugue, collision avec un véhicule, agression d'un passant. Les chiens doivent rester sous la surveillance de leur maître. En le gardant près de soi, on limite les risques de problèmes pour lui-même comme pour les autres.
- ☀ Ne pas le laisser divaguer,
- ☀ Le faire identifier et vacciner,





- ☀ Déclarer à la mairie votre chien de garde ou de défense de 2<sup>ème</sup> catégorie. Ces animaux doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique,
- ☀ Éduquer et dresser votre animal pour éviter tout désagrément, entre autres les problèmes d’aboïement. Pour rappel, il est interdit de laisser aboyer ou gémir un animal. Il appartient au maître de trouver une solution (dressage, collier anti-aboiements).

Enfin, au printemps, du 15 avril au 30 juin de chaque année, la réglementation se durcit pour les promenades en forêt. Un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en-dehors des allées forestières, pour la survie et la reproduction des mammifères et des oiseaux qui vivent dans les bois mais aussi pour l’équilibre des écosystèmes.

### Stérilisations des chats



Après la décision du Conseil municipal du 31 octobre 2018 de stériliser les chats libres du village conformément au décret du 25 novembre 2002 imposant aux communes de gérer la population des chats errants sur leur territoire et à l’arrêté du 01<sup>er</sup> janvier 2015 rendant la stérilisation et l’indentification obligatoires, une convention a été passée avec la clinique vétérinaire de l’Arche à Maîche le 26 mai 2021. Elle a pris effet à partir du 01<sup>er</sup> septembre de la même année pour une durée initiale de trois ans, reconductible par tacite reconduction d’une période d’un an. Cependant, et afin

de ne pas revenir à la situation de 2018, il nous faut rester vigilants et les habitants sont invités à signaler rapidement à la mairie dès qu’une portée de chatons pointe le bout de son nez.

## Environnement

### Comité consultatif communal « cadre de vie et environnement »



Le 04 juillet 2023, le Conseil municipal en partie renouvelé, a acté la naissance d’un Comité consultatif communal consacré aux questions du cadre de vie et de l’environnement. Ce Comité présidé par M. le Maire devait être composé de 4 élus (Mme Valérie El Niess, M. François Jolyot, M. Jérôme Lentier, M. Julien Roublot) et de 4 membres extérieurs au Conseil. Cet organe de réflexion et de propositions devait permettre aux personnes intéressées de s’investir dans la vie communale, de participer, d’exprimer des avis, d’être associées aux décisions prises par le Conseil municipal sur les questions concernant le cadre

de vie, l’environnement, la biodiversité, d’enrichir, d’aider à orienter l’action municipale et de faire bénéficier de son expérience ainsi que de ses compétences. Si l’appel à candidatures durant la période estivale n’a pas retenu l’attention des Sauterelles et si ce Comité ne fonctionne pas pour le moment, vous pouvez venir le rejoindre et participer. Les élus comptent sur vous !

### Biodiversité : des moutons au pays des Sauterelles



Pour la tonte et durant une bonne partie de l’année 2023, de mai à début octobre, les employés communaux, ont eu l’aide d’une famille de moutons.

Le 11 avril, les élus ont accepté l’offre de l’entreprise Max Paysage pour une prestation d’éco-pâturage. Celle-ci, dans le cadre du Parc Naturel Régional du Doubs horloger, a été financée en grande partie par la prime biodiversité, d’un montant de 3 000 € versée par l’état, pour des actions favorisant la biodiversité.

Si au regard de cette première expérience tout n’a pas été parfait, ces quelques ovins de la race Thônes et Marthod (du nom de deux villages savoyards, leur berceau d’origine) n’ont pas seulement brouter l’herbe des espaces situés au centre du village (proximité de la mairie, en face de l’aire de jeu et de la

rue de la Fontaine), ils ont permis de faire moins de tonte, moins d’entretien sur les trois espaces définis, de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées, de limiter le bruit, de préserver la biodiversité. Ils ont aussi créé un point d’intérêt, une animation et ont été un vecteur de lien social entre les hommes et la nature.



## A la découverte de notre tourbière...



Bien que d'une taille modeste – La Chenalotte ne compte que 488 hectares – la commune dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, le complexe tourbeux des Belles-Seignes étendu sur 4 autres communes : Le Béliou, Le Bizot, Noël-Cerneux, Le Narbief.

Exploité au XIX<sup>ème</sup> siècle afin d'extraire la tourbe pour le chauffage, dégradé comme la quasi-totalité des tourbières franc-comtoises, ce complexe ainsi que le ruisseau qui le traverse, vont faire l'objet d'une restauration. Celle-ci est l'un des projets du nouveau Life Climat tourbières du Jura (2022 – 2029), lancé officiellement le 02 février dernier, lors de la journée mondiale des zones humides.

Les tourbières rendent de nombreux services au territoire : réservoirs de biodiversité,

régulation et filtration des eaux, paysages remarquables, archives scientifiques sur l'histoire de l'humanité et des climats... mais aussi d'importants stocks de carbone.

L'objectif est de conserver l'eau et le carbone dans les tourbières du Jura.

Les structures impliquées dans ce second programme restent les mêmes que pour le précédent LIFE : le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, à nouveau bénéficiaire-coordonateur, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, l'EPAGE Doubs Dessoubre et les Amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray. Ils mettront en œuvre d'importants travaux de réhabilitation fonctionnelle sur 70 tourbières.

Ce programme vise notamment la neutralisation de 36 km de fossés de drainage, la restauration de 18 km de cours d'eau, la réhabilitation de 27 ha d'anciennes zones d'extraction, etc. Des actions de sensibilisation sont également prévues pour différents publics : habitants, élus, scolaires, lycées agricoles...

Ce programme de 12,5 millions d'euros est financé à 60 % par l'Union européenne, 27 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le reste par le Ministère de la transition écologique, la région Bourgogne-Franche-Comté, les départements du Doubs et du Jura, l'ADEME Bourgogne Franche-Comté et les bénéficiaires. Il a été retenu parmi plus de 600 propositions par la Commission européenne qui avait souligné par ailleurs les excellents résultats et la réussite peu commune du premier programme finalisé en 2021.



Le samedi 01<sup>er</sup> juillet, une vingtaine de personnes sont parties à la découverte de la tourbière de La Chenalotte. Cette visite organisée par le Conservatoire d'espaces naturels, le CEN Franche-Comté et la commune de La Chenalotte a permis aux participants de mieux connaître ce joyau de la nature, refuge pour les espèces rares, notamment les œillets superbes, et de découvrir cette tourbe.

1 cm de tourbe correspondant à environ 100 ans de dépôt, la carotte de l'animateur, M. Julien Langlade, chargé de mission au CEN, a permis de remonter bien loin dans ces véritables archives de la terre.





## Opération « zéro mégot », une nouvelle opération des Petits écolos !



« Zéro mégot » ! Tel a été cette année le nouveau mot d'ordre des Petits écolos de La Chenalotte.

Après les panneaux de l'année passée, ces citoyens en herbe dont le nombre ne cesse d'augmenter, ont lancé cette campagne « zéro mégot » par une distribution, début juillet, de flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Afin de lutter contre ce véritable fléau, Léonie, Jules, Lucie, Alizée, Lizie, Clarence, Cylia, Julie, Orlane, Tyana et Lyna ont durant la période estivale, mis encore du cœur à l'ouvrage en réalisant des panneaux et des affiches. Transmis aux élus le 28 août, les panneaux ont été installés aux entrées du village et les affiches au centre.

Pour rappel, un seul mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau ou 1 mètre cube de neige et contient près de 4 000 substances chimiques dont une cinquantaine sont réellement toxiques : nicotine, phénols, plomb, mercure, ammoniac, goudron, polonium, radium... Espérons que le message martelé soit entendu et fasse changer les comportements. Un grand merci aux Petits écolos !

## Forêt communale



La forêt communale, composée de 4 massifs (cantons des Seignes, de Roncevaux, des Cornaix, des Grands Cerneux) et à 99 % d'épicéa, représente 56,10 ha, soit 11,5 % de la superficie de la commune.

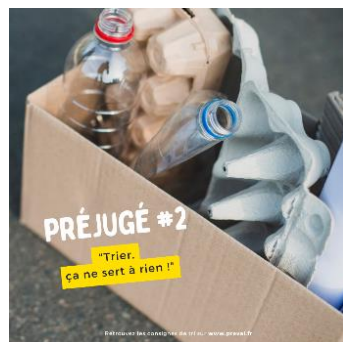
Si la forêt est touchée comme les autres par la prolifération du scolyte, la vente annuelle des bois organisée le 20 juin 2023 à Levier a néanmoins rapporté 19 191 € dans les caisses communales.

Début septembre, M. Kevin Vincent, technicien forestier à l'ONF, gestionnaire de la forêt communale, a fait découvrir aux élus ce patrimoine forestier menacé.

## Déchets, le tri, les préjugés !



**PRÉJUGÉ #1**  
"Ce n'est pas grave si j'imbrique mes emballages les uns dans les autres !"



**PRÉJUGÉ #2**  
"Trier, ça ne sert à rien !"



**PRÉJUGÉ #3**  
"C'est inutile de trier, tout est envoyé en Asie !"



**PRÉJUGÉ #4**  
"Je dois rincer mes emballages avant de les mettre dans le bac de tri. !"

### Préjugé #1 : ce n'est pas grave si j'imbrique mes emballages les uns dans les autres !

Tous les emballages arrivent au centre de tri Préval à Pontarlier pour être séparés par matière (plastique, carton, etc.). Ils sont déposés sur un tapis roulant, l'équivalent d'un camion est trié en 1 heure : ni les agents valoristes, ni les machines ne peuvent séparer les emballages imbriqués ! **Imbriquer les emballages** (même de même nature) **rend alors leur recyclage impossible** ! La bonne technique ? Je sépare bien les emballages les uns des autres !

### Préjugé #2 : « trier, ça ne sert à rien »

Vous pensez que les emballages que vous triez sont incinérés ? Faux ! Vos emballages et papiers sont envoyés au centre de tri de Pontarlier pour être triés par matière : aluminium, plastique, cartonnnettes, etc. Ces balles sont ensuite envoyées dans des entreprises de recyclage pour être transformées en nouveaux objets. Par exemple, 65 bouteilles d'eau permettent de créer une couette ! Toutefois, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! L'idéal est de limiter sa consommation d'emballages jetables : éviter les produits suremballés, utiliser ses propres contenants (sac en tissu, boîte hermétique...) pour faire ses courses...



Recycler permet donc d'éviter d'extraire des ressources non renouvelables ou en voie de raréfaction, ainsi que les premières étapes de transformation consommatrices d'énergie. L'exemple qui parle : refondre des canettes d'aluminium nécessite **95 % d'énergie en moins** que d'extraire ce métal à partir de minerai en 1<sup>ère</sup> production !

### Préjugé #3 : c'est inutile de trier, tout est envoyé en Asie !

Pas les emballages du Haut-Doubs en tout cas ! En 2022 par exemple, 100 % des emballages et papiers ont été envoyés en France, dont 71% en Franche-Comté ! Le choix de Préval est de travailler avec des filières nationales afin de garantir que le recyclage de ces matériaux soit effectué sur le territoire Français ou dans les pays limitrophes.

### Préjugé #4 : je dois rincer mes emballages avant de les mettre dans le bac de tri

Faux ! Il est inutile de rincer et de laver les emballages pour qu'ils puissent être recyclés ! Il suffit de bien les vider de leur contenu.

### En 2024, tous au compost !

Épluchures de fruits et légumes, marc de café, restes de repas...30 % de vos ordures ménagères sont compostables ! Que dit la loi ? Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités sont tenues de proposer à leurs habitants des solutions de tri des déchets organiques. L'obligation incombe aux collectivités, l'adoption du geste de tri dépendra de la bonne volonté de chacun, comme pour le tri des emballages et papiers, du verre...

Si Préval répond aux obligations des communes en proposant des bacs à compost à la vente, la commune de La Chenalotte en mettra un à disposition des habitants qui ne peuvent pas en avoir.

### Erreur de tri

De nombreuses erreurs se retrouvent dans les bacs jaunes de tri : appareil électriques, verre, seringues... pouvant avoir de graves conséquences sur le personnel du centre de tri de Pontarlier.

- ✿ En déposant du verre dans le bac de tri, les agents qui trient manuellement vos emballages risquent de se couper !
- ✿ Les appareils électroniques / électriques peuvent provoquer des départs de feu au centre de tri de Pontarlier : ne jamais les déposer ni dans le bac jaune, ni dans le bac gris !
- ✿ Tous les emballages et papiers se trient ! ... même le tube de dentifrice
- ✿ Tous les emballages et papiers se trient...même la bouteille d'huile, le paquet de pâtes, le carton à pizza !

Oui, tous les emballages en plastique, en carton ou en métal, ainsi que les papiers se trient ! Un doute ? Regardez l'info-tri apposé directement sur l'emballage ou consultez [www.preval.fr](http://www.preval.fr).

### Du changement à venir sur le tri en déchèterie !



En début d'année 2024, une grande partie des consignes de tri en déchèterie vont évoluer. Conformément à la loi AGEC, de nouvelles filières de tri vont être mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs :

- ✿ Jeux et jouets
- ✿ Sport et loisirs
- ✿ Bricolage et jardinage
- ✿ Produits et matériaux de construction du bâtiment

Au vu de ces changements importants, il sera indispensable de demander conseil à l'agent de déchèterie avant de déposer dans les contenants ! Formés et qualifiés, les agents seront les seuls habilités à

vous renseigner. Merci pour votre contribution et votre bienveillance auprès des agents.



## Bien vivre ensemble

### Horaire des travaux

Selon l'arrêté municipal concernant la réglementation des bruits de voisinage du 19 juin 2012, vu l'arrêté préfectoral N° 2005-1904-01841 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-1, article 1, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des engins motorisés, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ✿ Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- ✿ Le samedi : 9h à 12h00 ; 15h00 à 19h30
- ✿ Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00





## Dépôt de verres

Malgré plusieurs rappels de la commune, les horaires de dépôt du verre n'étaient pas respectés. Aussi, un arrêté a été pris le 17 mai 2023 fixant les horaires à respecter pour l'utilisation des conteneurs à verre. Ne pouvant les éloigner des habitations et afin de respecter le voisinage, le dépôt de verre a été interdit du lundi au samedi de 19h00 à 8h30 et les dimanches et jours fériés avant 10h00 et après 12h00. Toute infraction aux dispositions de l'arrêté est passible d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe.

## Une vitesse limitée à 30 km.



Plusieurs zones 30 existaient déjà : la rue des Tourbières, la rue de la Limonaderie, la rue du Clos Mercier et même une petite portion sur la RD 437 après la réalisation du plateau ralentisseur...

Devant créer une nouvelle zone 30 à la rue des Écoles après les travaux, considérant qu'un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h et 53 % à 50 km/h, pour la sécurité de tous et notamment celle des nombreux enfants, un arrêté a été pris le 20 janvier avec le soutien de l'ensemble des membres du Conseil municipal. Si un arrêté réglemente la vitesse, les automobilistes sont appelés à adapter leur vitesse aux circonstances et aux conditions de circulation et de rester vigilant.

## Une rue réservée aux mobilités douces



Un autre arrêté a été pris en 2023 réglementant la circulation automobile au village. Depuis le 17 avril, la rue de la Fontaine est interdite à la circulation des véhicules à moteur. Cet arrêté qui ne s'applique pas aux riverains, permet aux parents, assistantes maternelles ainsi qu'aux enfants d'aller à l'école, à pied, en vélo, ou en trottinette en toute sécurité.



## Activités économiques

Cette année, trois nouvelles entreprises intègrent cette rubrique « activités économiques ».

### Bébé chou



#### Présentation par Vermot

Bébé Chou couture est une petite entreprise créée en décembre 2022. Après avoir travaillé durant 6 ans en tant qu'agent de voyages, j'ai vécu un licenciement en février 2020. Notre maison était en travaux et nous avions besoin de rideaux pour vivre dans notre Tiny House (Tiny House que GP Menuiserie Vermot SARL construit) le temps que ces travaux se fassent. Je me suis donc mise à les confectionner alors que je n'avais jamais touché à une machine de ma vie auparavant. Puis la passion est née ! Des rideaux je suis passée à la confection de vêtements, pour enfants, puis pour adultes, aux sacs et accessoires. Une reconversion professionnelle a donc été envisagée. C'est alors que je me suis lancée le défi de passer mon CAP

Métiers de la Mode et Vêtement Flou en juin 2023. Mère de 2 enfants en bas âge et faisant l'enseignement à la maison pour mon aînée, ce ne fut pas simple, mais j'ai réussi et j'en suis très heureuse ! Cela m'a prouvé que quand on veut on peut et que quand nous aimons ce que l'on fait tout est possible !

L'univers qui se dessine dans mes cousettes est plutôt vintage. J'aime chiner des tissus dans les fripes ou à Emmaüs, ou encore réinventer les associations de couleurs et motifs pour réaliser des pièces uniques. Mon but est aussi de me fournir principalement dans les boutiques du coin (MA Mercerie à Morteau et Alex Tissus à Pontarlier) avant de chercher plus loin ce que je ne trouve pas.



À présent, je travaille essentiellement sur commande et fais des marchés estivaux. Certains habitants du village m'ont déjà fait confiance et d'autres ont fait preuve d'une grande générosité envers mon projet et je les remercie du fond du cœur !

**Coordonnées** : Mme Camille Vermot, 7 Clos de la Vie. **Tél.** 06 08 87 51 93

### LM Gourmet traiteur



LM Gourmet vous propose d'être votre complice gourmand lors de vos événements, que ce soit dans une salle des fêtes, l'intimité d'une maison de maître, l'élégance d'un château, ou tout simplement chez vous.

Célébrer votre union, organiser une fête de famille, lancer un produit, animer un team-building, organiser un séminaire, concocter un cocktail dînatoire ou simplement partager un apéritif, chez LM Gourmet, nous nous engageons à apporter à votre événement l'éclat qu'il mérite, transformant chaque moment en une occasion exceptionnelle. Notre engagement envers la philosophie du « *Zéro Gaspillage* » et du « *Manger Raisonné* » se concrétise par la transparence totale de nos propositions, garantissant ainsi une planification d'évènements exempts de toute

surprise. **Notre mission ?** Créer des expériences gastronomiques exceptionnelles en mettant en avant la richesse des produits frais et locaux. Nous nous engageons à offrir une cuisine artisanale, créative et gourmande qui ravit les papilles. **Notre vision ?** Devenir une référence incontournable pour ceux en quête de mets raffinés, confectionnés avec soin à partir d'ingrédients locaux et frais, le tout dans un profond respect des exigences de nos clients.

**Coordonnées** : Mme Loubna Marray, 2 rue du Clos Mercier. **Tél** : 06 14 19 24 57.

### Lucky D&C Toilettage



Originaire du Nord de la France, je suis arrivée il y a un peu plus d'un an dans la région. Après 18 ans en tant que correspondante marketing, j'ai souhaité faire de ma passion de toujours, mon métier en effectuant une reconversion professionnelle et suis aujourd'hui diplômée d'Etat en tant que soigneuse / toilettuse animalière.

Le bien de vos compagnons à 4 pattes est mon seul but. N'hésitez donc pas à me les confier en toute sécurité. Vous les retrouverez soignés, propres et chouchoutés.

**Coordonnées** : Mme Claire Bachy, 2 rue des Jonquilles.

**Tél** : 06 21 43 83 16.

### Amélie coiffure



Installée depuis 2017 au 29 rue des Avelines, Mme Amélie Mazzoleni Donier a ouvert son salon en juillet 2021, en dessous de son domicile.

Mais pour les personnes qui le souhaitent, elle continue de se déplacer chez vous.

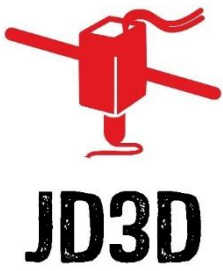
Depuis septembre 2022, elle a diversifié son activité puisqu'elle fait les ongles en gel et semi-permanent.

**Tél.** 06 89 50 26 10





## Impression 3D



JD3D est une micro-entreprise d'impression 3D, créée en mai 2020. M. Jonathan Duroyon fabrique à la demande sur-mesure des pièces diverses du quotidien grâce à une technologie permettant de réaliser ses pièces par impression 3D. La matière utilisée lors des impressions est essentiellement du plastique recyclé. Il utilise aussi comme matière du PLA (obtenu à partir d'amidon de maïs), du PETG et du TPU.

Celui qui a créé son entreprise par passion mais qui n'est pas son activité principale, met un accent particulier sur la qualité et la précision donnée à chaque commande.

Il dispose d'une boutique en ligne sur eBay et Etsy : JD3D. **Courriel** : [Jd3d@orange.fr](mailto:Jd3d@orange.fr)

## Menuiserie Vermot



*Présentation par M. Paul Vermot*

GP Menuiserie Vermot SARL est à votre disposition pour tous vos travaux de menuiseries intérieures et extérieures : fenêtres, portes, portes de garage, velux, volets, stores, bardages, plafond bois ou toile tendue, parquets, portes intérieures... Gérard et Paul ont créé l'entreprise en s'associant en 2014. Gérard était déjà à son compte en entreprise individuelle depuis 2000.

En 2020, l'entreprise a développé une nouvelle activité : La construction de Tiny Houses (Minuscules maisons sur remorques)



**Coordonnées** : 7 rue du Clos de la vie. **Tél.** 03 81 67 25 79. M. Gérard Vermot 06 08 35 72 21 ou M. Paul Vermot 06 80 70 44 81.

**Site internet** : [www.menuiserie-vermot.fr](http://www.menuiserie-vermot.fr) / <https://hobotinyhouse.fr/>

## Pâtisserie



Installé au 8 rue des Avelines, M. Johnny Droz-Grey est un véritable artiste pâtissier ! Ce sculpteur est capable de créer des gâteaux sous toutes les formes : gâteaux en forme de terrain de tennis, château de la belle au bois dormant, de clarine, de casquette, de montre, de tracteur, personnages de dessins animés...

Si ces pâtisseries sont belles à voir, elles sont aussi bonnes à manger : il privilégie les fruits et les mousses, utilise des arômes naturels et limite l'usage du sucre.

**Coordonnées** : Pâtisserie, M. Johnny Droz-Grey. **Tél.** 03 81 67 11 15.

**Courriel** : [Johnny.drozgrey@gmail.com](mailto:Johnny.drozgrey@gmail.com)

## EARL des Palais



Créé en janvier 2008 par M. Gérard Romain et son fils, le GAEC deviendra courant janvier l'EARL des Palais suite au décès en 2023 du premier et au départ de l'associé, Jérémy Hermann. L'exploitation, d'une superficie de 106 ha, compte 75 vaches laitières et un cheptel total de 140 bêtes. La production de lait est de 480 000 litres par an. Celle-ci est livrée à la coopérative du Narbief-Bizot.

**Informations utiles** : Fruitière Narbief-Bizot, 15 rue de la Fruitière 25210 Le Narbief.

**Tél.** 03 81 43 82 65. **Courriel** : [contact@fromagerienarbief.com](mailto:contact@fromagerienarbief.com)

**Ouverture** : du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 16h30 à 19h00. Le dimanche et jours fériés de 9h à 12h



## Hébergement touristique

### Gîte de Mme et M. Renaud



Ce gîte situé au centre du village a la capacité d'accueillir jusqu'à 5 à 6 personnes, sur une superficie de 65 m<sup>2</sup>. Il possède 2 chambres, une grande pièce commune avec mezzanine et une salle de bain équipée (douche, WC, lavabo). Par son entrée indépendante, vous accédez à un local capable d'accueillir vos skis, vélos, cannes à pêche... et autre matériel encombrant. En général, les locations se font du samedi au samedi. Hors saison, possibilité de louer à la nuit.

**Tarifs** : location à la semaine : 300 € par semaine + chauffage selon saison. Location à la nuit : 32 € par personne et par nuit.

**Conditions particulières** : les propriétaires fournissent les draps. Machine à laver avec supplément. Animaux acceptés. **Coordonnées** :

Mme et M. Renaud, 4 rue du Tilleul.

Tél. 03 81 67 36 54. Courriel : [renaud25.andre@wanadoo.fr](mailto:renaud25.andre@wanadoo.fr)

### Gîte La Bergerie



Situé dans une ancienne ferme comtoise rénovée, chez M. Michel Berger, le gîte a une capacité de 4 à 5 personnes sur 61 m<sup>2</sup>. Il possède : 1 chambre « verte » avec 2 couchages (1 lit de 140 et 1 lit de 90), 1 salon (1 lit de 140 escamotable) avec télé / vidéo et baby-foot, 1 cuisine (micro-ondes, petit-four, lave-vaisselle, cuisinière à bois, réfrigérateur), 1 salle de bain (douche, 2 lavabos, lave-linge, 1 WC indépendant).

Les draps et serviettes de toilettes sont fournis. L'entrée est indépendante avec un espace clos de 40 m<sup>2</sup> avec 1 table de jardin. Les animaux domestiques sont acceptés.

Devant le gîte jeux pour enfants, table de ping-pong, espace basket / hand / foot. Le gérant possède des petits animaux (moutons, poules, poulets et canards).

**Fermeture** : le gîte est fermé du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril.

**Tarifs** : en général la location se fait du samedi après-midi au samedi 10/11h : 490 €. 70 € la nuitée. 3 jours minimum.

Taxe de séjour en plus. **Coordonnées** : Chez M. Berger Michel, 1 rue Rosemont.

Tél. 03 81 67 10 24 (heures de repas) ou 06 77 37 57 87. Courriel : [berger.m@neuf.fr](mailto:berger.m@neuf.fr)

### Tiny house « La Grelinette »



#### Présentation par Camille Vermot

La tiny house « La Grelinette » est située à côté de l'ancienne gare du Tacot, à La Chenalotte. Face au jardin et à l'orée d'un champ, vous pourrez profiter d'une escale paisible et ressourçante dans cet hébergement insolite. Dotée d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> au sol et de 2 mezzanines, elle est parfaite pour accueillir jusqu'à 4 personnes, avec ses 2 couchages de 140x190 cm. Elle dispose également d'une terrasse privée. Possédant une cuisine toute équipée et d'une salle de bain (avec toilettes sèches), son confort est irréprochable et vous permettra de vivre une expérience de qualité dans un univers proche de la nature.

Location possible de Pâques à la Toussaint, à partir de 2 nuits minimum.

**Tarif (prix du logement)** : 75 € la nuit en semaine (en basse saison) ; 95 € la nuit le week-end (en basse saison).

Espèces et/ou chèque acceptés uniquement

**Informations particulières** : tout est fourni dans le logement : draps, serviettes, café, thé, tisane, huile d'olive, vinaigre, sel, poivre, essuie-tout, papier hygiénique, copeaux pour les toilettes sèches, savon et shampoing solide de la région, torchons de cuisine, sac poubelle, etc...

Une boîte à clés est présente afin de faciliter une arrivée autonome. La propriétaire se charge cependant d'être là pour accueillir chaque voyageur.

**Coordonnées** : Mme Camille Vermot, 7 rue du Clos de la vie. Tél. 06 08 87 51 93. Courriel : [camille.vermot@etik.com](mailto:camille.vermot@etik.com)





## Histoire : l'Amicale des Sauterelles à 30 ans !

30 ans ! 30 ans que l'Amicale des Sauterelles anime le village ! 30 ans que l'Amicale organise des moments de rencontre, de convivialité, des moments festifs ! 30 ans que, par attachement à notre village et goût des autres, des bénévoles donnent de leur temps et s'investissent ! 30 ans que les équipes se succèdent toujours avec ce même dynamisme, avec une motivation égale et une envie constante...



Deux ans après la création de son homologue et proche voisine, l'APAV, l'Association Pour l'Animation Villageoise à Noël-Cerneux le 14 février 1991, et alors que La Chenalotte, en pleine croissance ne compte qu'un peu plus de 200 habitants, une réunion se tient à la mairie de La Chenalotte le jeudi 11 mars 1993. En cette fin d'hiver, 16 habitants sont réunis autour de la table : Jean-Luc Berger, Isabelle Carvalho, José Carvalho, Jacques Chefsailles, Colette Cuenot, Jean-Marie Faivre (rue de la Limonaderie), Jean-Marie Faivre (rue Charlemagne), Gabriel Girardet, Michel Moyse, Alain Myotte-Duquet, Myriam Picard, Béatrice Renaud, Alain Roussel-Delif, Denis Roy, Fernand Vermot-Desroches, Danielle Wojtun. Le Maire, Léon Duquet, participe également à la réunion. Ce soir-là, les 16 décident de la création du Comité des fêtes, « l'Amicale des Sauterelles », association régie par la loi de 1901. Le but ? D'après les statuts, « animer la vie du village en organisant toute fête ou toute autre manifestation à La Chenalotte ou aux environs qui pourraient être utiles aux échanges entre les villageois et au développement du village en général ». Le premier « comité directeur » est nommé : en tant que doyen d'âge, Fernand Vermot-Desroches procède à l'élection du président de l'association. Seul candidat, Jean-Luc Berger est élu à l'unanimité, le doyen est vice-président. Isabelle Carvalho (secrétaire), Danielle Wojtun (trésorier) complètent le bureau.

Quinze jours après, soit le 25 mars et « dans le but d'animer le village », les projets, nombreux, sont énoncés : apéritif lors de la fête du village le 30 mai 1993, le tarot, scrabble, pique-nique, ski, marche, foot (tournoi inter-quartier), pétanque, feu de la Saint Jean, voyage à Europa Park, sorties de ski, fêtes de la musique, expo philatélie, théâtre, mercredi de jeux pour les enfants, la route du sport du 15 mai 1993...

Par la suite, la sous-préfecture du Doubs valide la création le 27 avril et l'association est déclarée dans le Journal Officiel le 12 mai.

30 ans après, et toujours aussi active, l'Amicale qui compte 16 membres et vient de changer son logo, proposera en 2024, pour sa 31<sup>ème</sup> année, des nouvelles manifestations, autant de nouvelles occasions de rencontrer, d'échanger, de partager, de s'amuser, de fêter. Santé et longue vie à l'Amicale !

### Liste des 110 membres depuis 1993

**ALBINO**, Janio (2017 – 2020) ; **BALMEUR**, Denis (2006 - 2007) ; **BALMEUR**, Nadine (2006 - 2007), **BART**, Martine (2003-2004), **BARTHOD-TONNÔT**, Vanessa (2015 – 2020 ; secrétaire 2015 – 2017 ; trésorière 2018 – 2019) ; **BENARD**, Philippe (2002 – 2004) ; **BENMEHAL**, Mickaël (2008 – 2009) ; **BERGER**, Jean-Luc (1993 – 1995 ; président 1993) ; **BERNARD**, Guillaume (2014) ; **BOLE**, Sarah (2020 - ; secrétaire 2022 -) ; **BONNET**, Marion (2022 - ; vice-secrétaire 2022 -) ; **BRETILLOT**, Alain (2023- ) ; **BRISLANCE**, Axel (2022) ; **CANHOTO**, Luis (2015 – 2017 ; vice-président 2016 – 2017) ; **CARVALHO**, Isabelle (1993 ; 1998 ; secrétaire 1993 ; 1998) ; **CARVALHO**, José (1993 – 1997 ; secrétaire 1994 – 1995) ; **CHABOD**, Lydie (2009 – 2011) ; **CHATENET**, Patrick (1999 – 2001) ; **CHEFSAILLES**, Jacques (1993 – 1999) ; **CHEFSAILLES**, Odile (1997 – 1998) ; **CHEVÈNEMENT**, Adrien (2022 -) ; **CHOPARD-LALLIER**, Jean-Louis (2009 – 2016) ; **CHOPARD-LALLIER**, Julie (2009 – 2014 ; vice-présidente 2009 – 2010 ; présidente 2011 – 2014) ; **CROISSET**, Émilie (2017 – 2021 ; trésorière 2020 – 2021) ; **CUENOT**, Colette (1993 – 2009 ; trésorière : 1997 – 2000 ; 2008 – 2009 ; présidente 2001 – 2006) ; **CUENOT**, René (2004 – 2008) ; **DE CASTRO AMORIN**, Joao-Pedro (2011 – 2013) ; **DE CASTRO AMORIN**, Magali (2012 – 2016 ; trésorière 2012 – 2016) ; **DO CARMO**, Fernand (2005 – 2010 ; trésorier 2005 – 2007 ; président 2008 – 2010) ; **DUARTE**, Sandrine (1994 – 2000 ; trésorière 1996) ; **DUBOIS**, Jérémy (2014) ; **FACHAUX**, Yann-Eric (2020 - ;



vice-président 2020 – 2021 ; président 2022 -) ; **FAIVRE**, Jean-Marie (1993 – 1994) ; **FAIVRE**, Jean-Marie (1993 – 1994 ; 1998) ; **FERNANDES**, Carlos (2016 - ; vice-président 2022 -) ; **FERNANDES**, Céline (2023 -) ; **FERNANDES**, Émilie (2023-) ; **FOUNOUNE**, Karim (2022 – ; vice-trésorier 2022 -) ; **GAIFFE**, Florian (2000 – 2002 ; 2007) ; **GAIFFE**, Kevin (2022 -) ; **GANE**, Pascal (2009 – 2012) ; **GAUME**, Régis (2016 – 2021 ; vice-président 2020 – 2021) ; **GAQUER**, Sullivan (2002 -) ; **GIRARDET**, Gabriel (1993 ; 2006 – 2008 ; vice-président 2007) ; **GIRARDET**, Jean-François (1996 – 1997) ; **GIROT**, Magalie (2022-) ; **GUERRY**, Pierre-Benoit (2020 - ; trésorier 2022 -) ; **GUILLEMIN**, Jean-Luc (2008) ; **HERMANN**, Jérémy (2017 – 2022) ; **HOUSER**, Damien (2003 – 2007) ; **KAUFFMANN**, Philippe (2003 – 2004) ; **KOLLY**, Faustine (2014) ; **KUEMIN**, Jean-Luc (1998 – 2003 ; trésorier 2001 – 2003) ; **JIMENEZ**, Andrée (2008) ; **JOLIVARD**, Bruno (2007) ; **JOLYOT**, François (2015 – 2016) ; **LE GAC**, Christophe (2017 – 2018) ; **LEBRUN**, Jean-Pierre (2007 ; 2011 – 2012) ; **LENTIER**, Jérôme (2015 – 2017) ; **LENTIER**, Shannon (2016 – 2017) ; **MARGUET**, Angélique (2017 – 2021 ; secrétaire 2017 – 2021) ; **MARGUET**, Gaëtan (2022 -) ; **MARTINS**, Sylvie (1995 – 1997) ; **MAILLOT**, Christophe (1999 – 2008 ; vice-président 2002 – 2006) ; **MENDES**, Georges (2011- 2012) ; **MONNIN**, André (2009 – 2010) ; **MOREAU**, Monique (2010 – 2011 ; secrétaire 2011) ; **MOUFTIER** Michel (1999 – 2001 ; secrétaire 1999 – 2001) ; **MOYSE**, Michel (1993 – 1995) ; **MYOTTE-DUQUET**, Alain (1993 – 1997 ; 2009 – 2014 ; vice-président 1997) ; **MYOTTE-DUQUET**, Jérôme (2009 – 2014 ; vice-président 2012 – 2014) ; **MYOTTE-DUQUET**, Sylvain (2009 – 2014) ; **OLIVEIRA**, Elisabete (2012 – 2013) ; **PARATTE**, Frédéric (2006 – 2013) ; **PARIS**, Daniel (2010 – 2012) ; **PARROD**, Anthony (2021 -) ; **PERNIN**, Joël (2007 – 2009) ; **PERROT**, Jean-Pierre (2006 – 2008) ; **PICARD**, Myriam (1993 – 1996 ; 2001 ; trésorière 1994) ; **PIETERAERENTS**, Sébastien (2001) ; **PONTHIEU**, Julien (2022 -) ; **RRENAUD**, Alain (2008 – 2015 ; secrétaire 2009 – 2010 ; vice-président 2011 – 2014) ; **RENAUD**, Béatrice (1993) ; **REUFLY**, Marie-Claude (2008) ; **RICHARD**, Roger (1994 – 1997 ; 2010 – 2011 ; président 1994 – 1996 ; trésorier 2010 – 2011) ; **ROBINEAU**, Manon (2007 – 2008 ; secrétaire 2008) ; **ROCHAT**, Dominique (1995) ; **ROLAND**, Jean (2015 – 2019 ; président 2015 – 2019) ; **ROLLET**, Dominique (2000 – 2002) ; **ROMAIN**, Alexandre (2001 – 2003) ; **ROMAIN**, Gérard (1995 – 1998 ; 2006 – 2007 ; 2016 – 2018) ; **ROMAIN**, Jean-Philippe (1994 – 1996 ; vice-président 1995 – 1996) ; **ROMAIN**, Marie-Claude (2002 – 2004) ; **ROUSSEL-DELIF**, Alain (1993 – 2003 ; président 1997 – 2000) ; **ROUSSEL-DELIF**, Maria (2002 – 2008 ; secrétaire 2002 – 2008) ; **ROY**, Denis (1993 – 1994) ; **SAUBION**, Damien (2014) ; **SAUBION**, Élodie (2014) ; **SIRE**, Bertrand (1999 – 2000) ; **TAILLARD**, Aurélien (2020) ; **TOURNIER**, Nathalie (1999 – 2001) ; **VERGIN**, Camille (2015 – 2016) ; **VERMOT-PETIT-OUTHENIN**, Paul (2012 – 2016 ; vice-président 2015) ; **VERMOT-DESROCHES**, Fernand (1993 – 1995 ; vice-président 1993 – 1994 ; trésorier 1995) ; **VERMOT-DESROCHES**, Marie-Thérèse (2009 – 2011) ; **VIEILLE**, Anne (1999) ; **VIVOT**, Brigitte (1994 – 1996 ; 2003) ; **VUILLEMIN**, Doriane (2014) ; **VUILLEQUEZ**, Michel (1997 ; vice-président 1997) ; **WOJTUN**, Danielle (1993 – 1995 ; 1997 – 2002 ; trésorière 1993 ; vice-présidente 1998 – 2001).





## État civil

### Naissances

05 mars : **Thydiane LE GAC**  
 19 juin : **Raphaël TSATSAS**  
 03 août : **Jonna DIAS DA COSTA**  
 10 septembre : **Leonor DOS SANTOS DIAS**  
 14 octobre : **Giulia VINCENT**  
 25 novembre : **Santiago SOUSA DIAS**

### Mariages

26 août :  
**Johannes ROGNON & Claire LABOUROT**  
 07 octobre :  
**Nicolas BENARD & Dorothee CHETAIL**  
 02 décembre :  
**M. Fabien FAVRET & Anne NTSOGO**

### Baptêmes républicains

10 janvier : **Paul MILLOT**  
 13 mai : **Charly SIMONET**

### Décès

05 janvier :  
**Jean-Pierre JOLIVET** à l'âge de 84 ans  
 11 septembre :  
**Gérard ROMAIN** à l'âge de 68 ans  
 05 décembre :  
**Patrick HOEBEKE** à l'âge de 61 ans

### PACS

13 octobre :  
**Nicolas AUBRY & Olivia DE LOS COBOS**

## Un village de plus de 500 habitants !



En 2023, La Chenalotte a recensé sa population du 19 janvier au 17 février. Si les résultats du recensement réalisé par M. André Renaud (agent recenseur) et Mme Monique Moreau (coordonnatrice communale) ne peuvent être communiqués tels quels, le nombre d'habitants a largement dépassé les 500. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, l'INSEE calcule pour chacune d'elles les populations à une date de référence. La méthode retenue par l'institut consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population totale de

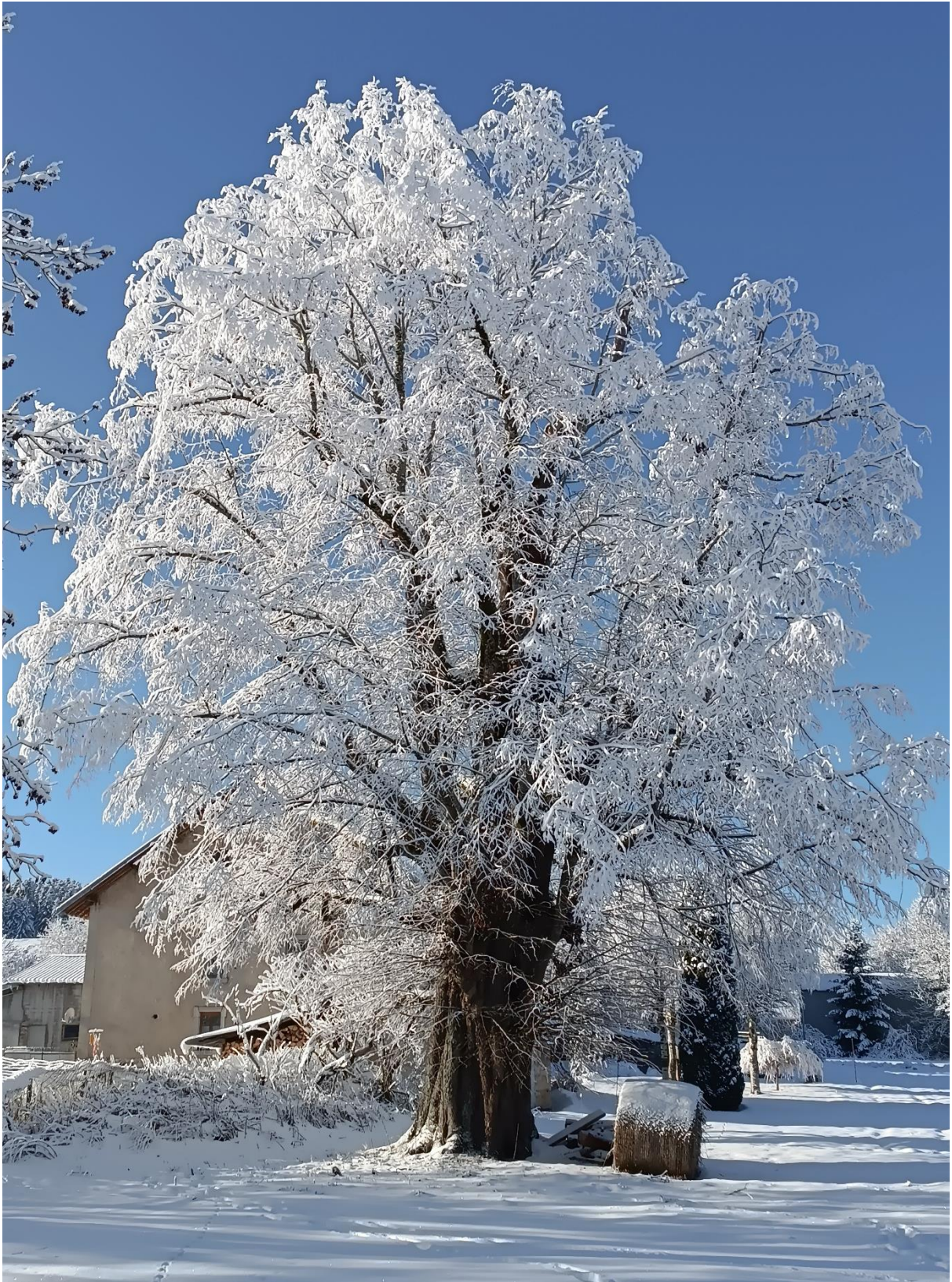
La Chenalotte s'élève à 528 habitants : 515 (population municipale) et 13 personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé une résidence sur la commune. En 40 ans, la population a presque été multipliée par 5 !

### Evolution de la population depuis 1593

<b>1593</b>	<b>1657</b>	<b>1688</b>	<b>1790</b>	<b>1793</b>	<b>1800</b>	<b>1806</b>	<b>1821</b>	<b>1836</b>
164	122	117	147	138	127	127	123	162
<b>1841</b>	<b>1846</b>	<b>1851</b>	<b>1856</b>	<b>1861</b>	<b>1866</b>	<b>1872</b>	1886	1891
177	167	159	180	170	159	155	200	171
<b>1896</b>	<b>1901</b>	<b>1906</b>	<b>1911</b>	<b>1921</b>	<b>1926</b>	<b>1946</b>	<b>1954</b>	<b>1962</b>
158	162	150	136	106	108	113	124	96
<b>1968</b>	<b>1975</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2012</b>	<b>2017</b>		
95	77	108	198	286	456	499		







Bulletin municipal « Les stridulations des Sauterelles »  
© Mairie de La Chenalotte, 2024

